

REUNION DU 18 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, le 18 avril, à 20 H.30, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de GRATTEPANCHE se sont réunis dans la Salle de la Mairie, sous la présidence de M. NAVARRE Maurice, Maire.

Etaient présents : MM. NAVARRE Maurice, BARDET Bruno, ROGER Betty, CARRE Hyacinthe, SOMMERMONT Jean-François, SOMMERMONT Régis, SAINT-SOLIEUX Béatrice, DUFOUR Cédric.

Absent : DÉSIRÉ Maxime

Procurations : /

Secrétaire de séance : ROGER Betty

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 28/11/2017.

1. COMPTE ADMINISTRATIF 2017

M. BARDET Bruno devient président de séance. Il présente le compte administratif 2017 dressé par Monsieur NAVARRE Maurice, le Maire.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent ;

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut de résumer ainsi :

Libellés	Réalisé N	A continuer	Totaux
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	136 859.16	-	136 859.16
Recettes	148 673.55	-	148 673.55
Résultat	+ 11 814.39	-	+ 11 814.39
INVESTISSEMENT			
Dépenses	25 201.26		25 201.26
Recettes	18 990.59	-	18 990.59
Résultat	- 6 210.67		- 6 210.67
RESULTAT	+ 5 603.72		+ 5 603.72

2°) Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion ;

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2. COMPTE DE GESTION 2017

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2017 Le Conseil Municipal ;

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de

paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3. AFFECTATION DU RESULTAT

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2017 ce jour ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2017 ;

Constatant que le compte administratif 2017 présente les résultats suivants :

AFFECTATION DU RESULTAT ANNEE N = 2017	Résultat N-1	Vir. en inv. N	Résultat N	Clôture N	R. à R.	Solde R.à R.	Affect.Report N+1
FONCTIONNEMENT	24 419.00		11 814.39	36 233.39		/	36 233.39
INVESTISSEMENT	7 779.00		- 6 210.67	1 568.33			1 568.33
TOTAL	32 198.00		5 603.72	37 801.72			37 801.72

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation ;

Le Conseil Municipal décide, par 8 voix « Pour », 0 voix « Contre » et 0 abstention, d'affecter au Budget 2016, la somme de 24 419.82 € à la section de fonctionnement (c/002)

4. BUDGET PRIMITIF 2018

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2018 mis au point par la Commission des Finances. Le bilan global se présente selon le tableau ci-dessous :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	170 643.39 €	170 643.39 €
INVESTISSEMENT	69 860.56 €	69 860.56 €
TOTAL	240 503.95 €	240 503.95 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le Budget Primitif 2018 ; celui-ci sera joint en annexe de la présente délibération et transmis à la Préfecture pour visa, puis à la Perception en tant que document budgétaire.

5. TAUX DES 3 TAXES LOCALES

Monsieur le Maire présente les propositions que la Commission des Finances a mises au point lors de sa dernière réunion :

Libellés	Taux
Taxe d'habitation	17,50 %
Taxe sur le foncier bâti	19,50 %
Taxe sur le foncier non bâti	39,50 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver les taux proposés dans le tableau ci-dessus pour l'année 2018.

6. PERSONNEL NON TITULAIRE

Compte tenu de la charge de travail et de l'investissement de la salariée, de la modicité de la rémunération M. le Maire propose de prévoir une augmentation sur la base du régime indemnitaire par délibération du Conseil Municipal et soumission auprès du Comité Technique paritaire.

7. CONTRAT D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

M. le Maire propose de modifier le contrat qui nous lie avec l'établissement et service d'aide par le travail (adsea80) de Glisy.

M. le Maire propose de limiter le balayage de la Voirie à l'espace communal et bâtiments publics.

L'économie réalisée serait de 1 286.45 € HT. Les habitants de Grattepanche seront informés de cette décision.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal se déclare favorable à la modification du contrat de l'adsea80.

8. FETE DU VILLAGE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le forain Monsieur TOUTTAIN, sera présent 2 jours lors de la fête du village les 23 et 24 juin prochain.

Monsieur le Maire propose d'allouer à Monsieur TOUTTAIN une subvention de 350.00 euros et précise que cette somme est identique à l'année dernière

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter la contribution de la commune à la venue de Monsieur TOUTTAIN ;

9. QUESTIONS DIVERSES

• *Journée fleurissement* : M. BARDET rappelle que la demi-journée de fleurissement aura lieu le samedi 21 avril 2018. Lors de cette journée consacrée aux travaux de fleurissement il sera posé le filet dans la cour de l'école pour empêcher les ballons de franchir la clôture.

Les Membres du Conseil Municipal